L'Engagement, une autre vision du droit des patients

Comment voir la charte européenne des droits des usagers différemment que sous l'idée du respect des droits ? Une réflexion de nos trois personnalités sur l'engagement à travers la charte européenne des droits en santé.

Interview du Pr. Laurent SCHMITT, Président de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA)

« Un parlement de santé au service des usagers ! »

Vous connaissez déjà les chartes nationales (charte de la personne hospitalisée, de l'enfant, charte ROMAIN JACOB, charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante, charte en santé mentale …), quelle est votre première réaction à la lecture de cette charte européenne des droits des patients ?

Ma première réaction ? Elle est positive ! Mais avant de débuter, je voudrais dire un mot sur la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie (CRSA). C'est un « parlement régional de la santé », déclinaison de la Conférence Nationale de Santé. La Conférence est un lieu privilégié de concertation et d'échanges de l'ensemble des acteurs de santé et dans lequel le « droit de parole » des usagers est essentiel, et plus particulièrement au sein de deux sous-commissions : la Commission Spécialisée de Prévention et la Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers.

Cette charte énonce une série de droits absolument essentiels qu'il faut partager. Elle donne un cadre général , un socle de tout ce dont les usagers doivent bénéficier. Mais dans la réalité, la notion de droit est relative, et reste à croiser au cas par cas.

Par exemple, au sujet de l'**accès aux soins**, la situation actuelle liée au COVID entraîne des déprogrammations massives des soins car dans de nombreux départements, il y une absence des ressources sanitaires.

Le **droit à l'information** est essentiel. Mais de quelle information parle-t-on ? Il y a des informations qu'il faut discuter, arbitrer, nuancer. Par exemple le sujet du traitement de la Chloroquine : il y avait des arguments favorables, défavorables.

Nous pouvons aussi évoquer la « **liberté du choix du patient** » : en réalité, quelle est la liberté de choix donnée dans une zone où il n'y pas assez de médecins, une zone avec une tension forte et une désertification médicale ?

Le droit à la sécurité : on pense en premier lieu à la sécurité des soins ; mais les cyberattaques sur un hôpital impactent le fonctionnement même d'un établissement et même celui des équipements. Le droit de la confidentialité est essentiel.

Aussi, les systèmes de santé en Europe sont à confronter pour identifier quels sont les avantages et inconvénients si je me place du côté des usagers. Cette confrontation européenne, nationale et régionale est très enrichissante pour observer l'application de cette charte en tant que ligne conductrice.

A votre avis, quel est l'avenir de cette Journée Européenne des Droits en Santé (JEDS) ? Avez-vous des suggestions pour augmenter son impact à la fois chez les usagers et les professionnels de santé ?

Les travaux de cette JEDS il faut les communiquer. « Ce sont les patients qui donnent le sens essentiel au soin, à la santé ».

Ces droits devraient être inclus dans les textes de la Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie et dans les autres organes de la démocratie sanitaire. Cette charte permet de poser les droits établis, comme une base sur laquelle le système doit vivre. Il faudrait communiquer cette charte aux Conseils Territoriaux de Santé, aux Conseils des Ordres de Santé pour qu'ils aient une vision commune des droits établis et à appliquer.

Quelles relations voyez-vous entre droits des usagers et partenariat en santé ?

Les usagers devraient participer aux conseils de service et conseils de pôle, aux Commissions Médicales d'Etablissements pour partager leurs expériences dans un souci d'efficacité collective. Au sein de la CRSA, il y a la Commission Spécialisée pour l'Organisation des Soins (CSOS) qui arbitre sur les nouvelles structures et les nouveaux équipements (par exemple l'installation d'un nouvel équipement d'IRM, l'implantation d'un hôpital de jour, etc.). Il manque l'avis des usagers, qui serait un **arbitre de ligne légitime,** pour donner la voix à tous, au-delà des offreurs de soins. Il faut des usagers avertis pour assumer ce rôle !

Pour moi c'est plus que du Partenariat, les usagers sont notre boussole ! **Des organes de santé qui ne sont pas accessibles aux usagers, c'est un système de santé qui n'est pas adapté à la population. La démocratie en santé veut dire que ce sont les usagers qui doivent tenir le gouvernail.**